

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Contacoll**

· Code du produit: 9270

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Colle

#### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Hersteller:

Bostik GmbH

An der Bundesstraße 16

D-33829 Borgholzhausen

Tel.: +49 5425-801-0

Fax.: +49 5425-801-140

Vertrieb Schweiz:

GYSO AG

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55

Fax. +41 43 255 55 65

Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+41 (0)43 255 55 55

Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 2      H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



environnement

Aquatic Chronic 2    H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 1)

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics (< 5% n-hexane)  
acétate d'éthyle  
acétone
- Mentions de danger  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ Seife
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.

#### · 2.3 Autres dangers

- En cas de ventilation insuffisante et / ou en utilisant des mélanges explosifs / facilement inflammables, une formation est possible.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
    - PBT: Non applicable.
    - vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
Numéro CE: 926-605-8	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics (< 5% n-hexane) ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	≥25-<50%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥10-<20%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥10-<20%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥3-<5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1,0%
CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0	4-tert-butylphénol ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	<1,0%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	colophane ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

## · Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Symptomatische Behandlung.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

**Nom du produit: Contacoll**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 4)

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
<b>78-93-3 butanone</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm H B SSc;
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
<b>98-54-4 4-tert-butylphénol</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1,0 mg/m <sup>3</sup> , 0,16 ppm Valeur à long terme: 0,5 mg/m <sup>3</sup> , 0,08 ppm S B;

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

<b>78-93-3 butanone</b>	
BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)
<b>98-54-4 4-tert-butylphénol</b>	
BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: p-ter-Butylphenol

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

ABEK Filter

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage

CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 5)

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  
Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 2).  
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

- |                   |                  |
|-------------------|------------------|
| · Forme:          | Liquide          |
| · Couleur:        | Transparent      |
| · Odeur:          | De type solvanté |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé.   |

· valeur du pH:	Non déterminé.
-----------------	----------------

##### · Changement d'état

- |  |                |
|--|----------------|
| · Point de fusion/point de congélation:                  | Non déterminé. |
| · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 60 °C          |

· Point d'éclair	-20 °C
------------------	--------

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
---------------------------------	-----------------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
---------------------------------	----------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
--------------------------------------	--

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
--------------------------	--

##### · Limites d'explosion:

- |               |          |
|---------------|----------|
| · Inférieure: | 1 Vol %  |
| · Supérieure: | 13 Vol % |

· Pression de vapeur à 50 °C:	1.100 hPa
-------------------------------	-----------

· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

(suite page 7)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 6)

· Solubilité dans/miscibilité avec · l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	74 %
· Teneur en substances solides:	26 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Volatile Organic Compounds	
· VOCV (CH):	74 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
  - Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>		
Oral	LD50	4.100 mg/kg (mouse)
Dermique	LD50	18.000 mg/kg (rabbit)
<b>67-64-1 acétone</b>		
Oral	LD50	9.750 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (rbt)
<b>78-93-3 butanone</b>		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rbt)
<b>98-54-4 4-tert-butylphénol</b>		
Oral	LD50	2.951 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.288 mg/kg (rbt)

- Effet primaire d'irritation:
  - Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 7)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
  - Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
  - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - Effets écotoxiques:
    - Remarque: Toxique chez les poissons.
  - Autres indications écologiques:
    - Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - Recommandation:  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  - Emballages non nettoyés:
    - Recommandation:  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
    - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
  - ADR, IMDG, IATA

UN1133

(suite page 9)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

**Nom du produit: Contacoll**

(suite de la page 8)

**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· ADR</li> <li>· IMDG</li> <li>· IATA</li> <li>· IMDG</li> </ul>	<p>1133 ADHÉSIFS (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa, point d'ébullition supérieure à 35 °C), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>ADHESIVES (hydrocarbures, C6 - C7, isoalkanes, cyclis (&lt;5% n-hexane), zinc oxide), MARINE POLLUTANT</p> <p>ADHESIVES</p>
---	--



- Class
- Label

3 Liquides inflammables.  
3

- IATA



- Class
- Label

3 Liquides inflammables.  
3

**· 14.4 Groupe d'emballage**

- ADR, IMDG, IATA

II

**· 14.5 Dangers pour l'environnement:**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Marine Pollutant:</li> <li>· Marquage spécial (ADR):</li> </ul>	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics (&lt; 5% n-hexane)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
--	---

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Indice Kemler:</li> <li>· No EMS:</li> <li>· Stowage Category</li> </ul>	<p>Attention: Liquides inflammables.</p> <p>33</p> <p>F-E,S-D</p> <p>B</p>
---	--

**· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

<ul style="list-style-type: none"> <li>· ADR</li> <li>· Quantités limitées (LQ)</li> <li>· Quantités exceptées (EQ)</li> <li>· Catégorie de transport</li> <li>· Code de restriction en tunnels</li> </ul>	<p>5L</p> <p>Code: E2</p> <p>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</p> <p>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</p> <p>2</p> <p>D/E</p>
--	--

(suite page 10)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

**Nom du produit: Contacoll**

(suite de la page 9)

- IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 1133 ADHÉSIFS (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C SUPÉRIEURE À 110 KPA, POINT D'ÉBULLITION SUPÉRIEURE À 35 °C), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- Usage usage industriel
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - Catégorie SEVESO
    - E2 Danger pour l'environnement aquatique
    - P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

- Prescriptions nationales:

- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	45,0

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:
  - Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 11)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.01.2019

Numéro de version 1

Révision: 16.01.2019

### Nom du produit: Contacoll

(suite de la page 10)

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Département technique

- Contact: + 41 (0)43 255 55 55

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR